

La présente modification vise à répondre à des questions posées par Industrie.

Question 1 :

Veillez confirmer que les réponses de l'industrie au DDR seront traitées comme des renseignements commerciaux confidentiels et ne seront pas partagées en dehors du gouvernement du Canada (GC).

Réponse 1:

Les fournisseurs intéressés sont invités à fournir tout renseignement ou tout commentaire qui aidera le Canada à mener à bien la phase d'analyse des options du marché, comme indiqué dans la section 1.6. Si des informations sont considérées comme sensibles ou exclusives, nous vous demandons de les mettre en évidence dans votre réponse à la DDR. Une fois ciblés, le Canada les traitera comme renseignements commerciaux confidentiels et ceux-ci ne seront pas partagés en dehors du GC, comme indiqué dans la section 1.7. À l'exception des informations marquées comme sensibles ou exclusives, les renseignements recueillis à partir des réponses peuvent être résumés et fournis à tous les intervenants, où la confidentialité de la réponse de chaque fournisseur sera maintenue. Le Canada peut modifier une réponse ou demander que le fournisseur la modifie afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la publication des réponses dans le document qui résume les commentaires publiés sur le site www.achatsetventes.gc.ca.